



1000 EMPLOIS

Changeons de paradigme

Pour enfin libérer les travailleuses et travailleurs du chantage patronal à l'emploi, il faut voter OUI le 18 juin prochain à l'initiative syndicale « 1000 emplois ».

Votations • La campagne pour l'initiative « 1000 emplois » fait tomber les masques du patronat : une posture anti-État purement idéologique, l'absence totale de volonté de combattre le chômage, et la primauté de ses intérêts économiques sur la lutte contre le réchauffement climatique. Le 18 juin prochain, il importe donc d'opposer à cette logique celle des intérêts des travailleuses et travailleurs : le retour au plein emploi par la création d'emplois

utiles à la population et à la protection du climat et de la biodiversité.

« EMPLOIS IMPRODUCTIFS »

Pour la Fédération des entreprises romandes, « ce n'est pas à l'État de créer des emplois, mais à l'économie ». Une posture « philosophique » selon la FER (c'est-à-dire purement idéologique), qui fait l'impasse sur le rôle économique de l'État. Car contrairement à ce que prétend le patronat et ses

relais politiques de droite, les services publics fournissent à l'économie services, emplois et investissements, et contribuent de ce fait à la création de richesses au même titre que les travailleurs-euses de l'économie privée.

Ces services, emplois et investissements n'ont de surcroît pas pour vocation la réalisation de profits au bénéfice d'une petite minorité, mais celle de répondre aux besoins de la population et du bien commun. Or, dans sa négation forcée de cette réalité, un député PLR va jusqu'à qualifier les emplois du service public d'« emplois improductifs ». Un mépris absolu, doublé d'une absurdité économique préjudiciable également à

>> SUITE PAGE 4

VOTATIONS

Fiscalité, climat, congé parental, aménagement, découvrez les recommandations du SIT pour les votations du 18 juin prochain. 4-7

DOSSIER FÉRAILLAGE

Bravant les pressions, 80 ferrailleurs sont entrés en lutte pour dénoncer le système mafieux dont ils sont victimes sur les chantiers. 8-9

HAUTES ÉCOLES

Les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID s'organisent pour sortir de la précarité dans laquelle les plonge leur employeur. 10

ENTRETIEN

Au lendemain du « discours de Saint-Pierre », interview avec Geneviève Preti, militante du SIT et présidente du Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné. 12

CHÔMAGE

Une étude de l'Université de Genève confirme ce que le SIT dénonce depuis longtemps : l'Office cantonal de l'emploi (OCE) est dans une culture de la pénalisation, pas du soutien. 13

14 JUIN 2023

Pourquoi et comment participer à la grève féministe du 14 juin 2023 ? Découvrez les motifs de la grève, quelques conseils et le programme du SIT pour y participer. 14-16

Billet de la présidence

Un problème de hiérarchie des valeurs. D'un côté, celles et ceux, dont le SIT, qui mettent en balance un péril imminent pour l'humanité (les rapports du GIEC nous le répètent) et la défense d'un bien collectif (notre planète, ses écosystèmes, sa biodiversité) et de l'autre, un pouvoir capitaliste où la propriété et le bien privé restent primordiaux.

La justice genevoise devra ainsi fixer une peine plus sévère contre l'activiste qui avait peint des mains rouges sur un bâtiment du Crédit Suisse, représentant le sang des victimes climatiques et dénonçant les investissements de la banque dans les énergies fossiles. Le Tribunal fédéral, à la suite du recours du Ministère public genevois, lequel jugeait la peine « excessivement clémente » et dont le procureur général a été élu sous la bannière du PLR, a exclu le « mobile honorable » ayant justifié une peine atténuée de 100 frs d'amende, liée à la condamnation pour dommage à la propriété.

Ainsi, même si le Tribunal fédéral a admis la nécessité d'adopter rapidement des mesures contre le réchauffement climatique, il voit dans les appels à la désobéissance civile une remise en cause injustifiable de la légitimité du droit, alors que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU, en vigueur depuis le 18 septembre 1992 en Suisse, la protège.

Le relais de cette illégitimité est assuré par les partis politiques de droite. Le PLR notamment sponsorise des publications sur Instagram contre les activistes de Renovate Switzerland, ou leurs politicien-ne-s élu-e-s, telle la présidente PLR du Grand Conseil genevois, qui a déclaré lors de la prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat: « la désobéissance civile n'est pas une option dans notre démocratie ».

Nous assistons actuellement à la dérive autoritaire des autorités, dont l'affaire Jeremy* (la procureure qui instruit son dossier est aussi issue du PLR) illustre la répression envers le militantisme climatique: il a été arrêté par la police le 15 mars 2023 et écroué à la prison de Champ-Dollon pour une détention préventive injustifiée de 3 mois, car il est soupçonné d'avoir participé à l'incendie de deux véhicules légers et à l'endommagement d'un engin de chantier de l'entreprise écocide HOLCIM en janvier 2022!

C'est un paradoxe: plus les activistes demandent à l'Etat une action à la hauteur de l'urgence, plus celui-ci rudoie leurs alertes! Free Jeremy*, c'est une oligarchie sourde qui nous condamne! ♦

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Chères Concitoyennes et
Chers Concitoyens **p3**

VOTATIONS

Pour une toute petite contribution
des super-riches **p4**

NON à l'initiative « pour un congé
parental maintenant! » **p5**

Non à une réévaluation
trompeuse **p5**

Un petit pas, mais essentiel **p6**

NON à un plancher vermoulu **p6**

NON à un projet inhumain **p7**

Hold-up sur les terrains publics **p7**

DOSSIER

La révolte des ferrailleurs **p8**

Le ferrailleur, « un système
corrompu, dominé par des grandes
entreprises » **p9**

L'assainissement du secteur passe
par la régularisation **p9**

SECTEURS

École prestigieuse, précarité
scandaleuse **p10**

Parascolaire! **p10**

Précarisation au féminin dans
le secteur artistique **p11**

Nouvelle CCT AGOER signée **p11**

ENTRETIEN

Protéger le service public,
c'est protéger le personnel **p12**

CHÔMAGE

La main lourde de l'OCE **p13**

GRÈVE FÉMINISTE

La lutte continue **p14**

En lutte pour l'égalité
et la planète **p15**

Travail du « care »,
travail précaire **p15**

Le programme
du 14 juin 2023 **p16**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier:
sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques:

mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration,
économie domestique, industrie alimentaire,
esthétique, coiffure, services, garages,
horlogerie, industrie, commerce, médias,
transports, finance, etc.)

Permanences physiques: mardi de 14 h à 17 h,
mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h
et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: lundi de 15 h
à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de
répondre aux membres au 022 818 03 20 ou
impots@sit-syndicat.ch

Permis C anticipé

Permanence physique les 19 juin, 17 juillet,
21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre
de 16 h à 19 h

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions):

Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi
de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques: du lundi
au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées.

Vérifiez sur le site du SIT avant de venir

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch



Diego Cabeza

Chères Concitoiennes et Chers Concitoiens,

Notre Constitution fédérale le dit dans son préambule: «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Au seuil de cette nouvelle législature, et afin d'honorer le mandat qui nous a été conféré par les électrices et les électeurs, nous avons l'obligation de procéder à cet examen, point de départ du programme qui devra guider le Conseil d'État nouvellement élu.

Alors, mesurons. Premier constat: à Genève, dans notre si beau et si riche canton, 36 % des contribuables n'ont pas un centime d'économies. Cela signifie qu'un-e contribuable sur trois n'est pas en mesure de faire face à un coup dur dans sa vie. Un accident, une soudaine dépense de santé, une augmentation de loyer, ou encore la perte d'un revenu ou d'un emploi. Les demandeuses et demandeur d'emplois? Ils-elles étaient 13 872 annoncé-e-s à l'office régional de placement ce mois de mai, dont 8 971 au bénéfice d'indemnités de chômage. 702 d'entre eux-elles ont fait l'objet d'une pénalité, amputant leur revenu mensuel de moitié en moyenne.

L'impossibilité économique de faire face à un coup dur s'est brutalement matérialisée devant les yeux de toutes et tous durant la pandémie. Elle a pris la forme de longues files d'attente devant les centres de distribution d'aide alimentaire. Nous pourrions nous dire que le pire est derrière nous, que la pandémie passée, l'économie a repris ses droits, et que la prospérité est de retour, comme en témoigne l'augmentation des bénéfices des entreprises et la croissance des fortunes à Genève. Mais ne nous égarons pas, ce qui a crû à Genève, ce sont les inégalités. Car si les files d'attente ont disparu des Vernets, les personnes ayant besoin de recourir à l'aide alimentaire, dont une majorité de femmes, sont chaque jour plus nombreuses.

Une fatalité? Non, car Genève a su faire preuve de solidarité et de justice sociale, en adoptant par exemple un salaire minimum légal. Il ne met pas les travailleuses et travailleurs les plus précaires à l'abri des augmentations des primes maladie, mais il est au moins automatiquement indexé à l'évolution du coût de la vie, ce qui n'est pas le cas des travailleuses et travailleurs mieux rémunéré-e-s,

mais dont le salaire réel s'érode petit à petit faute d'une juste politique de rémunération de la part des employeurs.

Face à ces constats et aux défis qui nous attendent, au vieillissement de la population et à l'urgence de limiter le réchauffement climatique et ses effets dévastateurs, nous avons la responsabilité et le devoir d'entreprendre l'indispensable transition écologique sans laisser personne au bord du chemin. Cela passe par la solidarité de toutes et tous, et par un petit effort supplémentaire de la part de celles et ceux qui en ont les moyens. Car il y a bien assez de richesses à Genève pour relever ces défis. Pour renforcer les services publics dans l'intérêt de l'ensemble de la population et des entreprises, pour lutter contre les discriminations, pour créer les emplois dont nous avons besoin, dans les soins, dans la prise en charge de nos aîné-e-s, dans l'aide aux plus démunis-e-s, dans l'éducation de nos enfant-e-s comme dans la formation des adultes et les reconversions professionnelles. Pour construire la société zéro carbone de demain, une société plus

juste et plus égalitaire, où chacune et chacun trouvera sa place, dans le respect de sa dignité et de son individualité.

Pour y parvenir, le Conseil d'État s'engagera pour une politique fiscale plus redistributive, pour la protection des salaires et du revenu de toutes et tous, dans la lutte

contre toutes les formes de discrimination, pour le plein emploi et un État fort à même de répondre aux besoins de la population et de relever le défi d'une transition écologique et sociale.

Le Conseil d'État s'engagera également pour le droit au séjour de toutes les travailleuses et tous les travailleurs sans discrimination d'origine, ainsi que pour l'extension des droits politiques à toutes résident-e-s, quelle que soit la couleur de leur passeport. Car cet effort vers un monde meilleur, Chères Concitoiennes et Chers Concitoiens, nous devons le faire toutes et tous ensemble, sans laisser non plus personne sans voix au chapitre.

Gageons que lorsque nous mesurerons à nouveau le bien-être des plus faibles d'entre nous, nous pourrions conclure que notre communauté se sera renforcée.

Vive la solidarité!

Vive l'égalité!

Vive la justice sociale!

Voilà pour la figure de style. Pour la version originale, consultez www.ge.ch/actualite/discours-saint-pierre-31-05-2023, mais attention, vous risquez d'être déçu-e. ♦

Davide De Filippo

Il y a bien assez
de richesses
à Genève pour
relever ces défis

IMPÔT SUR LA FORTUNE

Pour une toute petite contribution des super-riches

C'est une vraie bataille de classe qui se joue dans les urnes dimanche 18 juin. Pour plus de justice fiscale, votez et faites voter OUI à une contribution de solidarité sur les grandes fortunes.

Initiative cantonale • L'impôt est le seul moyen de financement des services publics. C'est donc un outil indispensable à une société qui soutient celles et ceux qui n'ont que leur travail, ou même pas de travail. C'est même l'outil politique le plus important de tous. Sans fiscalité progressive, aucune injustice économique créée par le libre marché ne peut être corrigée.

Alors pourquoi la droite, majoritaire, fait-elle de la fiscalité un épouvantail, comme on le voit ces jours dans les rues de la ville, à propos de l'initiative 185 des syndicats et de la gauche pour une contribution de solidarité sur les grosses fortunes (plus de 3 millions)? Elle engage une débauche de moyens pour empêcher notre initiative de passer et montre l'impôt et l'État comme des monstres assoiffés de sang. Or c'est l'inverse: c'est le capitalisme débridé qui est un monstre assoiffé de sang et de vies humaines, et c'est ce capitalisme débridé que la droite décomplexée défend. Ses affiches sont un pur lavage de cerveau, pour



© Claudio Schwarz

que les citoyen-ne-s votent pour le patronat qui les exploite.

FAIRE FACE AUX CRISES

L'initiative ne vise qu'un but: donner un peu plus de moyens aux services publics qui doivent affronter crise sur crise: celle du COVID, pour laquelle des centaines de millions ont été versés aux entreprises à fonds perdus, la crise sociale qu'elle a révélée, la crise climatique et écologique que nous subissons

de plein fouet, la crise des primes maladie, des loyers, etc.. Chaque fois c'est l'État qui passe à la caisse. Il a donc besoin de moyens financiers.

Pendant ce temps, année après année, le patronat a fait passer des baisses d'impôts, pour limiter les moyens de cet État à qui il reproche de trop le contrôler et de trop limiter son appétit de gains. Pour les riches, en Suisse, l'imposition a baissé de près de 15 % en 15 ans. Dans le même temps, les fortunes des plus

riches ont explosé, ils-elles se sont enrichi-e-s de plus de 40 %, et ont capté 200 % du PIB national. C'est pour tempérer cette tendance que l'initiative a été lancée.

UN PEU PLUS DE JUSTICE

L'initiative introduit trois mesures: une contribution temporaire de solidarité sur la part des fortunes dépassant 3 millions. Une contribution de 5 pour mille. Toute petite. Et pour une durée limitée de 10 ans. Pas de quoi faire fuir qui que ce soit du hub de la finance qu'est Genève. Pour un multimillionnaire qui possède 5 millions, c'est 9000 frs de plus. Pour les services publics, ce sera 250 millions pour le canton et les communes. Les concerné-e-s ne seront que 2.28 % des contribuables, qui possèdent à eux-elles seul-e-s 68 % des fortunes. Dans leur fortune, cela correspond à une goutte d'eau.

La deuxième mesure est un coup de pouce au bas de l'échelle des impôts: les déductions sociales sur la fortune (part non soumise à l'impôt) sont triplées. Jusqu'à 250 000 frs pour un-e célibataire, jusqu'à 500 000 frs pour un couple, et jusqu'à 1,5 million pour un-e indépendant-e qui investit sa fortune dans son outil de travail.

Et enfin, le « bouclier fiscal », une mesure qui limite le poids de l'impôt pour les très riches, est adapté dans son calcul: aujourd'hui, il postule que les fortunes génèrent un rendement de 1 %, totalement sous-évalué. Ce taux est doublé avec l'initiative.

2.23 % de multimillionnaires impacté-e-s légèrement par l'initiative, pour aider toute la population à travers des services publics mieux dotés, tel est le monstre dépeint par la droite.

Mais le monstre est ailleurs. A nous de brider son appétit le 18 juin. ♦

Jean-Luc Ferrière

1000 EMPLOIS

Changeons de paradigme

>> SUITE DE LA PAGE 1

l'économie privée, puisque les services publics y induisent également des milliers d'emplois.

LE CLIMAT PEUT BIEN ATTENDRE

Quant à la transition écologique, en accusant l'initiative d'être « déconnectée des besoins de l'économie », le patronat prouve le peu d'intérêt qu'il porte à l'environnement. Or, l'exigence de renforcer les services publics pour répondre à cet enjeu n'est pas une lubie de quelques syndicalistes exalté-e-s, mais aussi le constat que fait la Cour des comptes. Dans son récent rapport sur la transition énergétique des établissements publics autonomes, celle-ci conclut à la nécessité de renforcer notamment les effectifs

de l'Office cantonal de l'Énergie pour y parvenir. Une conclusion analogue à celle qu'elle avait formulée en décembre 2021 sur les bâtiments de l'État, et à celle du Conseil d'État lors de l'adoption d'un crédit d'investissement de 1 milliard pour la rénovation thermique des bâtiments. Une création de postes à laquelle la droite n'a cessé de s'opposer, sacrifiant ainsi la mise en œuvre de ces investissements sur l'autel de son dogmatisme anti-État.

HYPOCRISIE PATRONALE

L'économie privée prouve tous les jours qu'elle est incapable à elle seule de garantir le plein emploi. Et voir aujourd'hui le patronat avancer « sa »

solution au chômage en invoquant la formation des demandeurs-euses d'emploi à quelque chose de doublement hypocrite. D'une part parce que le patronat se sert tous les jours du chantage à l'emploi pour dégrader les conditions de travail ou refuser d'entrer en matière sur les revendications légitimes des salarié-e-s, et d'autre part parce qu'il s'est toujours refusé à accorder de véritables droits à la formation aux travailleurs-euses, qu'ils-elles soient en emploi ou au chômage. Quant à la droite, invoquer aujourd'hui la formation des chômeurs-euses après avoir refusé d'entrer en matière sur un contre-projet à l'initiative justement axé sur cet aspect, va au-delà de l'hypocrisie: c'est du cynisme et du mensonge.

Le 18 juin prochain, il ne s'agit pas de mettre en place une « économie planifiée » comme le prétend la droite, mais simplement de nous libérer de cette prise d'otage patronale permanente. Un changement de paradigme. ♦

Davide De Filippo

EGALITÉ

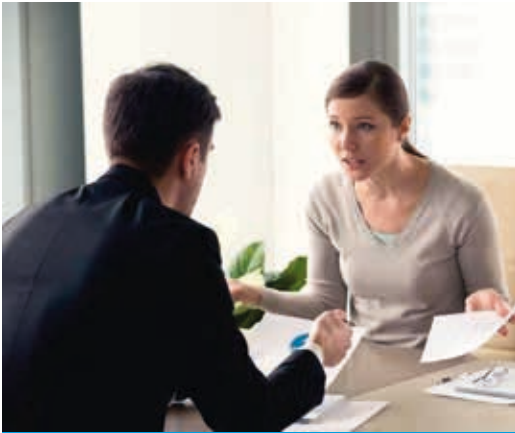
NON à l'initiative « pour un congé parental maintenant ! »

Cette initiative trompeuse et mal conçue met en danger de nombreux acquis de l'assurance maternité genevoise.

Initiative cantonale • Bien que le SIT demande un congé parental depuis des années, l'initiative (IN184) des Verts Libéraux doit être refusée en votation le 18 juin, car elle est dangereuse et constitue un recul pour le droit des mères. Elle vise à introduire un congé parental de 8 semaines en plus des congés fédéraux actuels, mais elle comporte plusieurs risques majeurs au niveau de sa mise en œuvre.

ATTAQUE CONTRE LE CONGÉ MATERNITÉ DE 16 SEMAINES

L'initiative prévoit 16 semaines en cas de maternité et d'adoption, et 8 semaines de congé parental pour l'autre parent. Mais en permettant de reporter deux semaines en faveur de l'autre parent, elle entraîne la possibilité de réduire le congé maternité de 16 semaines à 14 semaines. Or, les mères prennent aujourd'hui l'intégralité du congé maternité de 16 semaines, et trouvent ce temps trop court : elles y ajoutent presque toujours des semaines de vacances pour prolonger ce temps avec leur enfant. Elles ont besoin de ces 16 semaines pour se remettre de la grossesse, de l'accouchement et parfois des complications postpartum, pour permettre un temps minimum d'allaitement et pour s'occuper au mieux de leur nouveau-né durant ses premières semaines de vie. En ouvrant la possibilité de réduire ce congé à 14 semaines, l'IN184 gomme ces besoins spécifiques et ouvre une boîte de Pandore. Pour la gauche,



les Verts et les syndicats opposés à ce projet, le congé parental doit venir s'ajouter au dispositif du congé maternité déjà trop court et être conçu de manière à ce qu'il soit partagé pour moitié entre les parents. Il doit aussi être de plus longue durée. Ce n'est pas ce qui nous est proposé là.

DES PRESSIONS EN PERSPECTIVE

La mère sera amenée aussi à devoir négocier dans son couple la durée de son congé maternité, alors qu'aujourd'hui c'est un droit inconditionnel. Et cette discussion aura lieu bien avant l'accouchement, alors que c'est là que les mères prennent conscience à quel point elles ont besoin de ce congé maternité. La mère et l'autre parent seront aussi ame-

né-e-s à devoir négocier avec leurs employeurs, alors qu'aujourd'hui la durée ne se discute pas. Avec l'IN184 : il s'agira de préciser la durée du congé maternité ou du congé parental avant l'accouchement et parfois dès l'annonce de la grossesse, alors que certains employeurs ne voient pas d'un bon œil les employées enceintes. Ceux-ci pourraient alors faire pression pour tenter de faire raccourcir le congé maternité à 14 semaines ou renoncer au congé parental.

OBLIGATION DE COTISATIONS SANS CONGÉ GARANTI

La Loi fédérale (LAPG) permet aux cantons de disposer d'un congé maternité plus généreux et d'introduire un congé adoption en prélevant des cotisations particulières. Genève a donc pu maintenir les 16 semaines de congé maternité et adoption avec des indemnités plus favorables. Par contre, la LAPG ne prévoit pas explicitement le droit d'étendre le congé paternité ou d'introduire un congé parental. Pour mettre en œuvre l'initiative, il faudra donc l'aval de Berne. De plus c'est le Code des obligations qui offre la garantie aux salarié-e-s d'être libéré-e-s par leur employeur durant les congés maternité, paternité et adoption. Sans l'extension de cette garantie au congé parental, tout le monde cotiserait mais l'employeur pourrait refuser d'accorder le congé. Enfin, l'IN184 exclut aussi les indépendant-e-s du dispositif qui ne cotiseront plus et n'auront par conséquent plus droit au congé maternité et adoption genevois plus généreux, ainsi qu'à ce congé parental. Encore un recul inacceptable. ♦

Valérie Buchs

LEFI

NON à une réévaluation trompeuse

Les riches propriétaires s'octroient une baisse d'impôt et se creusent une confortable niche fiscale. NON à la Loi sur l'estimation fiscale des immeubles.

Référendum cantonal • Grâce à sa majorité, la droite est en train de piller les biens publics. En cette fin mai, un référendum vient d'être lancé contre la privatisation forcée des terrains publics dans le PAV (lire page 7), votée le 12 mai dernier au premier Grand Conseil de la législature. Mais à l'automne passé, cette majorité s'est également votée 3 cadeaux en or massif. Les biens immobiliers habités

par leur propriétaire devraient être évalués à leur valeur vénale, c'est la loi fédérale qui l'exige. Mais ce n'est pas la réalité à Genève : tous les biens détenus depuis longtemps n'ont pas été réévalués ainsi : leur valeur ancienne a seulement été indexée arbitrairement. Depuis 1995, l'indexation a été de 7%, et la nouvelle indexation ne serait que de 12%. Or rien que depuis 2012, la valeur immobilière

a explosé de 45%, selon Comparis. Soit trois fois plus que la valeur déclarée. Ainsi, un bien de 10,7 millions en 2012, qui en vaut 5 de plus aujourd'hui, ne serait estimé et imposé qu'à 12 millions. Soit 3 millions simplement « escamotés », gommés par l'opération et soustraits à la fiscalité... Et comme si cela ne suffisait pas, les riches se votent une baisse de la valeur immobilière globale, mais

surtout une baisse d'impôt sur la fortune (tous les éléments de fortunes : portefeuilles d'actions, voitures de luxe, yachts, résidences secondaires, jets privés, etc.) de 15% ! Oui, vous avez bien lu, 15% de moins sur les impôts sur la fortune des riches. Les millionnaires ne sont que 6.8% à Genève, mais possèdent 80% des fortunes. Et 0.6% possèdent plus de 50% de toutes les richesses à Genève. Bref, cette loi, la LEFI, c'est Noël pour les riches, et crise mondiale, inflation, salaires sans augmentation, explosion des coûts pour les autres, nous toutes et tous. Alors, résolument NON à la LEFI, le 18 juin, pour un minimum de décence politique. ♦ Jean-Luc Ferrière

CLIMAT

Un petit pas, mais essentiel

Même si ce n'est qu'un tout petit pas dans la bonne direction, le SIT appelle à voter OUI sans hésitation au contre-projet à l'initiative des glaciers (loi climat).



© Valdemaras

Référendum fédéral • La loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (loi climat) a été adoptée par le Parlement en tant que contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers», et est combattue par l'UDC par voie référendaire. Bien qu'insuffisante en regard des revendications discutées au Congrès SIT, cette loi va dans le bon sens, et le SIT appelle sans hésiter à l'accepter.

INVESTIR DANS LA TRANSITION

Outre de fixer dans la loi l'objectif « zéro émission nette » de carbone d'ici 2050, cette loi sur le climat prévoit plusieurs mesures pour l'atteindre. Elle met en place un programme de 2 milliards (200 millions par an durant 10 ans) de

fonds publics pour remplacer les installations de chauffage à combustible fossile et les chauffages électriques énergivores par des systèmes de chauffage à base d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Un deuxième programme, de 1,2 milliard, vise à encourager les investissements des entreprises dans les technologies et processus innovants pour leur permettre d'atteindre cet objectif de « zéro émission nette ».

INSUFFISANT, MAIS IMPORTANT

En regard de l'urgence climatique et de l'ampleur des besoins de la transition, ces mesures sont largement insuffisantes. Mais après l'échec de la Loi sur le CO₂ en votation populaire il y a une année, un vote négatif serait catastrophique,

d'autant plus que le Département fédéral de l'énergie est désormais dirigé par l'UDC Albert Röstli, président de SwissOil, d'Auto-Suisse et ex-président de l'association pronucléaire « Action pour une politique énergétique raisonnable », et donc aux ordres du lobby du pétrole et du nucléaire.

Autre élément important de cette loi, elle invite les entreprises à mettre en place des feuilles de route pour réduire leurs émissions de CO₂. Ce faisant, elle pointe leur responsabilité dans ces émissions, ce qui rejoint les réflexions du SIT lors de son dernier Congrès, et ce qui légitime *de facto* que les travailleuses et les travailleurs puissent formuler des revendications en la matière.

Mais justement, dans ce domaine, la loi reste muette, hormis de vagues mentions de « mesures [de] protection face aux effets des changements climatiques » d'une part, et d'« acceptabilité sur le plan social » d'autre part. A l'instar du projet de loi cantonale sur le climat (lire SITinfo n°2 avril 2023), on est donc encore loin d'un « green new deal » qui offre aux salarié-e-s des mesures concrètes de protection, pas seulement contre les effets du réchauffement, mais également sur le plan de l'emploi et du revenu, et échange de financements publics aux entreprises.

BATTRE LES CLIMATO-SCEPTIQUES

Aussi insuffisante et modérée soit-elle, cette loi est farouchement combattue par l'UDC à coup d'arguments outranciers aux relents complottistes. Alors que ce parti a fait de la célébration des montagnes suisses et de leurs verts pâturages peuplés de paisibles bêtes à cornes gardées par des nains de jardin son fond de commerce électoral nationaliste, il y a quelque chose de piquant à observer la débauche de moyens qu'il engage dans sa campagne climatique, tandis que les glaciers fondent à vue d'œil. S'il en fallait encore une, cette campagne est la plus éclatante démonstration que derrière les cartes postales qu'il distribue à chaque votation et chaque élection, ce parti « agrarien » est en réalité vendu aux intérêts des capitalistes destructeurs-trices de la nature, au premier rang desquel-le-s figurent ceux-elles qui font leur beurre sur les énergies fossiles. ♦

Davide De Filippo

IMPOSITION DES ENTREPRISES

NON à un plancher vermoulu

Le taux plancher de l'OCDE pour l'imposition des entreprises continuera de permettre le dumping fiscal de multinationales irresponsables.

Votation fédérale • À la base, l'idée est juste: en 2021, fâchés par l'évasion fiscale massive orchestrée par les multinationales qui utilisent les divers paradis fiscaux, dont la Suisse, pour ne presque plus payer d'impôts, les États-Unis tapent sur la table et demandent la mise en place d'un plancher applicable partout, à un taux de 21%. Les puissants de l'économie capitaliste comprennent le danger, et amadouent le

mustang: ok avec l'idée, mais arrangeons-nous: pas tout le monde, et pas à 21%. Au final, OCDE et G7, les pays riches, se mettent d'accord: le taux sera de 15% seulement, et seulement les multinationales avec un chiffre d'affaire de 750 millions de dollars. Et il y aura des exceptions.

Le Conseiller fédéral UDC Ueli Maurer a plaidé lui aussi pour ce taux de 15%. Et pour cause: c'est si bas qu'en réalité, les entreprises

sont subventionnées par l'État: ce que leur offrent les services publics, en matière de formation de leurs employé-e-s et de leurs cadres, de sécurité et d'infrastructures leur permet de générer bien plus que 15% de leurs bénéfices.

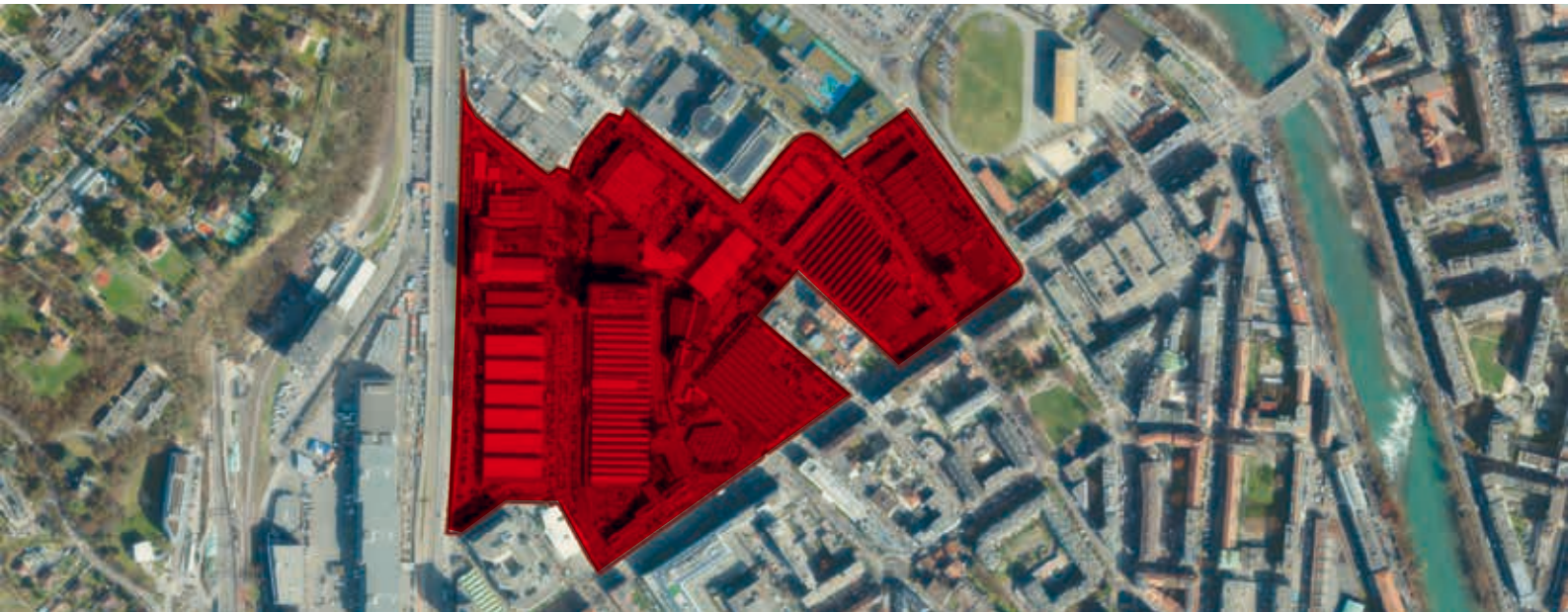
De plus, la plupart des pays qui ont besoin de développer leurs services publics, et notamment les pays du Sud dans lesquels les multinationales réalisent l'essentiel de

leur production, ont des taux bien plus élevés. Ce taux de 15% fixe dans le marbre le dumping exercé par le riche Nord à leur égard.

Mais surtout, en Suisse, on organise déjà le contournement de cette imposition plancher: comme la loi votée prévoit que 75% de la différence avec le taux actuel sera reversé aux cantons, ceux-ci, dans la concurrence fiscale qu'ils se livrent, ont déjà prévu des baisses fiscales nouvelles pour ne surtout pas imposer plus ces grosses multinationales ou faire de nouveaux cadeaux aux plus hauts revenus et grandes fortunes.

Les ONG comme OXFAM et Public Eye, mais aussi le Parti socialiste suisse, et les syndicats comme le SIT, appellent à voter NON à ce projet: un plancher oui, mais pas comme ça. ♦

Jean-Luc Ferrière



PLQ ACACIAS1

NON à un projet inhumain

Le PLQ Acacias1 soumis au vote ne respecte pas les principes d'un habitat de qualité à dimension humaine.

Référendum communal • Construire du logement est un besoin impératif à Genève: la crise y sévit depuis des décennies, et la transformation du PAV, le quartier Praille-Acacias-Vernets est assurément un moyen d'améliorer la situation. Encore faut-il que le logement y soit en quantité et en qualité suffisantes pour répondre à cette attente. Concernant la quantité, la loi votée

en 2018 exigeait la création, sur les terrains en main publique, de 2 nouveaux logements construits pour 1 nouvel emploi créé, pour corriger la crise. Or le projet présenté ne respecte pas cette proportion: avec 2230 logements pour 1580 emplois nouveaux, le nombre de logements est très insuffisant. Concernant la qualité, le constat des associations d'habitants est

encore plus sévère: des tours très hautes, pas assez de verdure ni d'équipements publics. Le plan de quartier prévoit 5 hautes tours de 53, 67 et même 93 mètres de haut (pour comparer, tours de Carouge: 45 m), séparées par des rues étroites, et des cours petites, fermées et souvent sur béton. Le risque est celui d'un habitat très inégalitaire: les sommets des tours aérés pour les riches, et les îlots

de chaleur en bas pour les autres. Les partisans mettent en avant la réouverture de l'Aire et de la Drize, mais la promenade à disposition sera très exiguë et en pente. Et surtout, il est prévu une place publique, mais aucun parc de verdure digne de ce nom. Enfin, en matière d'équipements publics, les espaces sont beaucoup trop exigus: pour l'école primaire, seuls 6500 m² sont prévus pour 24 classes, alors qu'il faudrait au minimum 8200 m², et pour toutes les autres infrastructures, parascolaire, crèches, maison de quartier, ludothèque, bibliothèque, réseau de soin, il n'est réservé que 3700 m², totalement insuffisants, et rien ni pour la culture ni pour les sports. Pour toutes ces raisons, le SIT estime que ce projet n'est pas bon, qu'il doit être repris et amélioré, et appelle à voter NON le 18 juin. 

Jean-Luc Ferrière

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Hold-up sur les terrains publics

Dès son instauration, le nouveau Grand Conseil à majorité de droite et d'extrême droite a voté la privatisation des terrains publics du PAV. Double référendum!

Référendum Le PAV devrait permettre à Genève de sortir partiellement de sa crise du logement. Grâce à divers facteurs: d'une part, par chance, les collectivités publiques possèdent la majorité des terrains. Il est donc possible d'y construire des logements subventionnés d'utilité publique (LUP). Ces dispositions ont été fixées dans la loi votée par la population (OUI à 61%) en 2018, qui impose 62% de LUP sur les terrains en mains publiques, et un maximum de 12% de PPE (propriété par étage). Or la droite, le lobby du capitalisme économique et immobilier, a décidé de faire main

basse sur ce territoire et de se l'approprier, de diverses manières.

1. Elle impose une limitation de la rente des droits de superficies sur les terrains de l'État. C'est-à-dire limite la possibilité pour celui-ci de demander aux promoteurs un rendement digne de ce nom. Ce que par contre, sur les terrains privés, la droite ne permettrait jamais.
2. Elle double la proportion de propriétés par étage, passant de 12% à 24%, au mépris de la volonté populaire;
3. Et surtout, elle exige qu'il s'agisse de «vraie

propriété»: c'est-à-dire que l'État devra vendre ses terrains aux promoteurs privés, perdant tout pouvoir de faire du logement social à des prix maîtrisés. C'est une véritable privatisation du PAV qui a été votée, afin d'assouvir les appétits des promoteurs au détriment de la population et de l'intérêt public. Cette loi ne doit pas passer, et le référendum a été lancé par l'ASLOCA et le Rassemblement pour une politique sociale du logement, dont le SIT est membre. Le SIT le soutient évidemment et vous invite à le signer sans attendre, pour garder la maîtrise des loyers et des constructions sociales sur le PAV. Attention, double signature requise, car il y a deux lois, donc deux feuilles à remplir. 

Jean-Luc Ferrière



Téléchargez, signez et renvoyez les deux référendum au SIT d'ici au 20 juin



© Josue Isai Ramos Figueroa

CONSTRUCTION

La révolte des ferrailleurs

Bravant les pressions, 80 ferrailleurs sont entrés en lutte pour dénoncer le système mafieux dont ils sont victimes sur les chantiers.

Sous-traitance • Malgré un travail acharné des syndicats visant à trouver des solutions pour combattre la sous-traitance sauvage et ses effets dévastateurs, parmi lequel le SIT joue un rôle important, le secteur du ferrailage défraie toujours régulièrement la chronique par des scandales à répétition.

La dernière affaire a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase pour les travailleurs : engagés par les entreprises Oliveira Ferrailage SA et Lisi Construction SA, sociétés œuvrant comme sous-traitantes de grandes entreprises de la place, ils ne touchaient plus aucun salaire depuis des mois et travaillaient pour la plupart sans couverture d'assurances perte de gain maladie et accident.

Opérant comme un véritable détonateur, ce énième scandale a convaincu près de 80 d'entre eux à surmonter leur peur et à entrer en lutte pour faire respecter leurs droits les plus élémentaires, bafoués tant par leurs employeurs que par les entreprises principales ou les maîtres d'ouvrage publics pour lesquels ils travaillaient.

MOBILISATION EXEMPLAIRE

Le 27 mars dernier, ces ferrailleurs ont donc décidé de se réunir en assemblée, à l'issue de laquelle ils ont voté à l'unanimité une résolution forte.

Ils ont exigé des associations patronales qu'elles internalisent le secteur du ferrailage au sein de leurs entreprises afin de mettre un terme

à la guerre brutale des prix qui s'y livre, et que ces dernières revalorisent immédiatement le prix de la pose de la ferraille pour leurs sous-traitants. Ils ont par ailleurs appelé les entreprises donneuses d'ordre à bloquer tout paiement à leurs employeurs défaillants.

Les ferrailleurs ont enfin demandé au Conseil d'État (CdE) de convoquer une séance de crise avec les partenaires sociaux pour trouver des solutions rapides à leur situation scandaleuse et celle qui règne depuis trop longtemps à Genève dans l'ensemble du secteur. Des solutions parmi lesquelles devra figurer la régularisation de leurs nombreux collègues sans statut.

CONSEIL D'ETAT INTERPELLÉ

L'interpellation du CdE a porté ses fruits puisque le 31 mars, Madame Fabienne Fischer a reçu les représentants syndicaux et patronaux. Si cette rencontre a permis de trouver quelques solutions immédiates pour l'affaire en cours, il est encore trop tôt pour dire si une véritable prise de conscience s'est opérée auprès des entreprises principales sur la nécessité d'augmenter les prix d'une part, et sur celle d'améliorer les contrôles de leurs sous-traitants d'autre part. La proposition des syndicats visant à ce que les sous-traitants soient systématiquement annoncés aux organes de contrôle paritaire dès le début des travaux n'a par exemple pas encore trouvé un écho favorable auprès des associations patro-

nales. Cela étant, le dossier devra être repris avec la nouvelle magistrate en charge de l'Économie, Madame Delphine Bachmann.

UNE SOLUTION, MAIS QUI POSE QUESTION

Dans le cadre de leur action, les ferrailleurs ont découvert que plusieurs factures de leurs employeurs n'avaient pas été honorées par les entreprises principales et pour des montants substantiels. Pourquoi ? Le mystère reste entier mais nous avons notre idée sur la question. Ceci dit, devant le Conseil d'État, les associations patronales se sont engagées à verser ces sommes directement aux syndicats afin qu'ils procèdent, par le biais de cessions de créances, aux avances de salaire des travailleurs lésés. C'est ainsi que depuis près de 2 mois, les syndicats, dans l'intérêt des travailleurs, se sont substitués aux obligations de l'employeur et ont pu reverser, au prix d'un travail titanesque, la somme énorme d'un demi-million de francs. Est-ce normal, est-ce le rôle des syndicats ? La réponse est évidemment non. Comme, il n'est pas normal non plus que la collectivité devra encore passer à la caisse lorsque les inévitables faillites des entreprises Oliveira Ferrailage et Lisi Construction tomberont. ♦

Thierry Horner



Résolution adoptée par l'assemblée des ferrailleurs

Le ferrailage, « un système corrompu, dominé par des grandes entreprises »



© Emma Houghton

Un administrateur des sociétés incriminées dénonce la responsabilité des grandes entreprises de la construction.

Témoignage • Parmi les sous-traitants qui agissent dans le secteur du ferrailage figurent des administrateurs aux pratiques mafieuses pour qui la précarité des travailleurs est le cadet des soucis. D'autres par contre, malgré toute leur bonne volonté, n'arrivent pas à assurer le paiement de salaires corrects en raison de

la faiblesse des prix pratiqués. S'il n'est pas question pour le SIT de donner les bons et les mauvais points, il lui est apparu essentiel de publier un extrait d'un courrier adressé par l'un des administrateurs des entreprises Oliveira Ferrailage SA et Lisi Construction SA aux médias, aux autorités et aux partenaires sociaux dans le cadre de cette dernière affaire. Extraits édifiants qui se passent de commentaires :

« Nous sommes victimes d'un système corrompu, dominé par des grandes entreprises qui imposent des prix dérisoires pour la sous-traitance, nous obligeant à travailler dans des conditions intenable. En plus de cela, ces entreprises retardent les paiements, plaçant nos trésoreries et notre capacité à payer nos employés en péril. (...) Je dénonce également les pratiques scandaleuses en matière de prix des matériaux payés par les grandes entreprises. Par exemple, le tarif pratiqué pour le ferrailage est en dessous du marché, avec des prix oscillant entre CHF 200.- et CHF 300.- la tonne, alors qu'ils devraient être compris entre CHF 600.- et CHF 1000.-. Il est important de souligner que les grandes entreprises utilisent ces pratiques déloyales pour pousser les petites entreprises à la faillite, afin de les sortir des chantiers et d'éviter de payer leur part des coûts. Une fois en faillite, les petites entreprises ne peuvent plus réclamer leurs factures impayées, ne pouvant être remboursées que par les charges sociales en cas de faillite (...). Il est temps que les autorités compétentes prennent en compte la réalité des petites entreprises du secteur de la construction à Genève et agissent pour garantir un traitement équitable et transparent. Nous ne pouvons plus tolérer ces injustices et je suis déterminé à les faire connaître au grand public. »

TH

L'assainissement du secteur passe par la régularisation

Pour mettre fin à ce système, les partenaires sociaux et les autorités doivent s'emparer sans tarder de la question de la régularisation des ferrailleurs à Genève.

Solutions • La situation est connue de l'ensemble des acteurs de la construction : sans les ferrailleurs, dont 80 % sont sans-papiers à Genève, c'est l'ensemble des chantiers qui serait à l'arrêt du jour au lendemain. Et si le système de sous-traitance frauduleuse a pu voir le jour et se développer, c'est en raison principalement de la situation d'extrême précarité dans laquelle on se plait à maintenir ces travailleurs. Ne pas accorder de statut aux ferrailleurs, c'est l'assurance de voir se développer des formes de précarité extrême indignes d'un État de droit.

Dans le cadre des discussions

avec le patronat pour assainir le secteur, les syndicats entendent souvent la même rengaine, à savoir que les ferrailleurs Sans-papiers devraient être soit régularisés, soit expulsés. Ces deux solutions ne tiennent pas compte de la réalité et sont souvent empreintes de mauvaise foi. D'une part, les possibilités de régularisation des travailleurs concernés dans le cadre des critères post-papyrus sont actuellement quasi nulles. En effet, dans la plupart des cas, nous avons affaire à des jeunes arrivés à Genève depuis 4 ou 5 ans qui ne remplissent pas le critère des 10 ans de séjour exigés pour une

telle régularisation. D'autre part, expulser ces derniers n'endiguerait pas le phénomène. Au contraire, au vu de la guerre des prix qui sévit dans le secteur, les entreprises engageraient immanquablement de nouveaux sans-papiers, affaiblissant au passage le travail des syndicats visant à organiser et former les travailleurs, à l'instar des collègues récemment entrés en lutte pour le respect de leurs droits.

Pour le SIT et les syndicats de la construction, la solution consisterait à faire reconnaître l'activité de ferrailleur comme répondant à un besoin économique du canton. Un besoin économique pour lequel, de fait, les entreprises ne parviennent pas à trouver la main d'œuvre nécessaire sur le marché local, ce qui justifie dès lors l'octroi de permis de travail sur les contingents accordés aux travailleurs-euses extra-européen-ne-s. Une piste qui mérite d'être creusée, d'abord avec les organisations patronales puis avec les autorités.

Dans l'intervalle, par souci de cohérence et de justice sociale, le SIT s'opposera à toute expulsion de travailleurs évoluant dans le secteur du ferrailage.

TH

EN CHIFFRES

80

C'est le nombre de ferrailleurs qui se sont mobilisés pour faire respecter leurs droits dans cette dernière affaire scandaleuse.

491 000 frs

C'est la somme astronomique que les syndicats ont récupérée auprès des entreprises principales et reversée aux ferrailleurs, à titre d'avance de salaire.

500 000 frs

C'est la somme approximative qui manque encore pour payer tous les arriérés de salaire et les délais de congé, et qui sera assumée en grande partie par la collectivité lors du prononcé des faillites, via la caisse d'insolvabilité.

0 frs

C'est vraisemblablement la somme qui sera versée aux assurances sociales en faveur de l'ensemble du personnel pour l'année 2023.

250

C'est environ le nombre de ferrailleurs qui travaillent sur le canton de Genève.

80

C'est en pourcent, le nombre de ferrailleurs qui se trouvent sans-papiers à Genève et à la merci des patrons-voyous.



HAUTES ÉCOLES

École prestigieuse, précarité scandaleuse

Les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID s'organisent pour sortir de la précarité dans laquelle les plonge leur employeur.

Mobilisation • 2977 frs nets, c'est la somme dont dispose chaque mois la soixantaine d'assistant-e-s d'enseignement de l'Institut des Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID), une fois leurs taxes universitaires prélevées directement par leur employeur. Ces assistant-e-s, qui gagnent 38 220 frs nets par année, n'arrivent pas à effectuer leur travail sans prêter leur santé, la qualité des prestations – à savoir l'accompagnement des étudiant-e-s – ou encore la qualité de leur travail de recherche.

SALAIRE INDÉCENT

Ce personnel demande depuis de nombreuses années une amélioration de leurs contrats et de leurs salaires. Objectif: leur permettre de subvenir à leurs besoins élémentaires dans l'une des villes les plus chères dans le monde et leur ga-

rantir un meilleur accès à la protection sociale, au système de santé, à un logement et à des solutions de garde d'enfants pour les parents. Or, tout cela dépend d'un salaire décent.

SALAIRE TRAVESTI EN BOURSE

Alors que la réalisation d'une thèse est un prérequis pour obtenir leur contrat d'assistant-e-s puis une condition pour le maintenir, l'IHEID ne paie pas ce travail de recherche, contrairement à leurs collègues assistant-e-s de recherche engagé-e-s à l'IHEID, ainsi qu'aux autres assistant-e-s des universités suisses et des HES. Leur contrat de travail actuel comprend une rémunération constituée d'un salaire (pour un 45% de tâches d'assistantat) et d'une bourse (pour un 30% de tâches de recherche) pour une activité professionnelle qui, dans les faits, les occupent

à 100%. Le prélèvement des cotisations sociales n'est effectué que sur le montant salarié de leur activité qui s'élève à 1900 frs par mois. La protection sociale (chômage, accident, maladie, retraite AVS,...) est très faible!

DIRECTION INTRANSIGEANTE

Malgré trois séances de négociation avec la direction, cette dernière refuse toujours d'entrer en matière. Lors d'une journée de solidarité avec les assistant-e-s d'enseignement, le SIT et l'association ADA ont lancé une pétition qui s'adresse au Grand Conseil et à l'employeur. Les revendications sont d'augmenter leur rémunération, de réunir bourse et salaire en un salaire unique afin d'obtenir une protection sociale pleine et d'augmenter le taux d'activité afin que celui-ci corresponde à la réalité de leur travail effectué. Selon nos estimations, les coûts des demandes de ces assistant-e-s ne représentent qu'une augmentation d'environ 1 % du budget total de l'IHEID! Bien que privé, cet institut reçoit annuellement environ 15 millions de francs de l'État de Genève et environ 18 millions de francs de la Confédération. Nous avons rencontré le Conseil de fondation de l'IHEID en mai et attendons leur réponse par écrit.

Clara Barrelet & Comité SIT IHEID

COMPARAISON AVEC LES AUTRES ASSISTANT-E-S UNIVERSITAIRES À GENÈVE (ESTIMATIONS 2023, SALAIRE ANNUEL NET)

- Assistant-e-s de recherche de l'IHEID ayant obtenu un fond du FNS (leur travail de thèse est salarié et leur contrat est à 100%): 43 414 frs.
- Assistant-e-s d'enseignement de l'Université de Genève à 75 % en première année: 43 433 frs, puis il progresse les années suivantes.
- Assistant-e-s d'enseignement de l'Université de Genève à 100 % en première année: 57 908 frs, puis il progresse les années suivantes. Les cotisations sociales sont à chaque fois prélevées sur l'entièreté du salaire brut.
- Assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID: 38 220 frs, avec prélèvement des cotisations sociales uniquement sur 22 800 frs.

Signez la pétition en ligne «Un contrat et des salaires décents pour les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID»

GIAP

Parascolère!

230 manifestant-e-s ont fait vibrer le parascolaire avec casseroles, tambours et cornemuse.

Mobilisation • Mardi 9 mai, 6 421 signatures récoltées en seulement 5 mois pour la pétition «pour un parascolaire de qualité» ont été déposées. À l'appel du SIT, 230 personnes (75 selon... la direction) étaient réunies sous les fenêtres du GIAP et de l'ACG. Manifestation soutenue par deux associations de parents d'élèves (Jonction et Versoix), les Red Tamboreras, un joueur de cornemuse et deux militantes du social qui ont fait un discours de

soutien interprofessionnel.

Tandis que la pétition demande que le taux d'encadrement soit respecté toute l'année pour la sécurité des enfants, une classe salariale supplémentaire et un taux de travail plus élevé pour mener à bien la mission du parascolaire, la réponse de la direction est édifiante: ces revendications ne seraient plus d'actualité!

Si le taux d'encadrement s'est amélioré depuis décembre, c'est parce que le GIAP a procédé à des

embauches massives de personnel en CDD. Mais la grande quantité de personnel temporaire dans une équipe est parfois compliquée. Il faut donc pérenniser ces postes. Et pour que ces nouveaux et nouvelles collègues aient envie de rester, il va falloir offrir des conditions de travail plus attractives.

Concernant l'augmentation de classe salariale, le GIAP renvoie le personnel aux résultats de G'Evo-lue... La même rengaine après les 10

années perdues du projet SCORE, tandis que le personnel n'a pas été réévalué depuis 1991!

Quant au temps de travail, les animateurs-trices ont obtenu 15 à 30 minutes supplémentaires par jour après des années de lutte syndicale. Mais ce n'est pas assez pour remplir toutes les tâches demandées par la direction du GIAP, qui professionnalise ces métiers sur le papier, sans que les communes ne donnent les moyens de le mettre en œuvre.

Les militant-e-s du SIT rencontreront le comité du GIAP à la fin du mois de juin. Selon les réponses qui nous seront apportées, l'Assemblée Générale du personnel parascolaire qui se réunira à la rentrée 2023, décidera des suites à donner à cette mobilisation.

Alice Lefrançois

ÉCOLES DE MUSIQUE

Précarisation au féminin dans le secteur artistique

Les accompagnatrices de musique se mobilisent pour sortir de la précarité. Après des mois de tergiversation, la faïtière des écoles de musique stoppe les négociations.

Égalité • Elles sont une demi-douzaine à exercer un métier peu connu et pourtant essentiel aux élèves fréquentant le Conservatoire populaire (CPMDT) et le Conservatoire de musique de Genève (CMG). Contrairement à des collègues qui font des heures d'accompagnement de manière occasionnelle – en plus d'un autre métier et salaire –, pour ces accompagnatrices de musique, toutes des femmes, il s'agit de leur métier principal ou exclusif. Et ce depuis plusieurs années, plus de 10 voire 20 ans. Et pourtant, les conditions contractuelles de ce personnel payé à l'heure engendrent une importante précarité pour ces travailleuses. Contrairement à leurs collègues enseignant-e-s, elles ne bénéficient ni d'un salaire annualisé, ni d'annuité, ni de 13^e salaire, ni de salaire en cas de maladie ou d'accident. Pour celles qui gagnent moins de 21 510 frs par an dans l'une des écoles – et ce même si le total sur les deux écoles dépasse ce seuil, pas de cotisations LPP.

ESSENTIELLES ET PRÉCAIRES
Ce métier implique une activité professionnelle d'interprète, tout en



© Pascal Bernardon

étant exposé au regard des collègues et du public. Lors des auditions et des examens, ce personnel est en représentation et se sent responsable du résultat de l'examen et de la performance artistique de l'élève. Elles sont alors tout à la fois partenaires musicales et pédagogues, devant mettre en valeur l'élève.
Ce personnel travaille à la carte et sait rarement combien d'heures de travail le mois suivant comptera. Leurs heures de travail sont très irrégulières car elles dépendent de l'organisation des enseignant-e-s. Leur travail est très chargé en

période d'auditions et d'examens.
DES COLLÈGUES SOLIDAIRES
La pandémie a rendu visible la forte précarité du statut de ces accompagnatrices de musique dont le travail n'est pas occasionnel. Des enseignant-e-s syndiqué-e-s ont alors interpellé le syndicat, menant ensuite le personnel des écoles affiliées à la CEGM (Confédération des Écoles Genevoises de Musique) dont font partie le CMG et le CPMDT à mandater le SIT afin d'améliorer les conditions de travail des accompagnatrices de musique.

L'une des écoles de la CEGM ne payant pas les indemnités vacances de ce personnel payé à l'heure, la première intervention du SIT a été de réclamer le paiement rétroactif. La prescription étant de 5 ans, ce personnel n'a pu bénéficier que du versement pour les 5 dernières années!

MODIFIER LA CCT
En février 2022, le SIT et l'association FAPCEGM-HEM ont transmis à la CEGM les demandes votées en assemblée du personnel impliquant de modifier la CCT. Pour la demi-douzaine de femmes effectuant un travail non occasionnel, nous demandons un salaire annualisé avec un taux minimum de 15 %, le maintien de leur actuelle classe 17 avec les mêmes conditions salariales que les enseignant-e-s. Elles ont le même niveau d'étude que les enseignant-e-s et cumulent deux masters ou diplômes jugés équivalents (instrument et accompagnement). Nous revendiquons des dispositions transitoires: durant 2 ans, la nomination des accompagnatrices de musique travaillant déjà actuellement à un taux minimum de 15 % ou depuis 10 ans.

TERGIVERSATIONS PATRONALES
Les négociations n'ont débuté qu'au début de l'été 2022. Dix mois plus tard, plutôt que de les poursuivre, la CEGM a préféré les stopper brusquement, disant notamment ne pas voir de justification à un changement de statut. Comment ces employeurs ne voient-ils pas l'intérêt à sortir cette demi-douzaine de femmes de la précarité crasse dans laquelle leurs contrats les maintiennent depuis trop longtemps? Peut-on encore douter du mépris de classe que la faïtière CEGM porte envers ces femmes la veille du 14 juin 2023? 

Clara Barrelet

Nouvelle CCT AGOEER signée

Après presque un an et demi de négociations, la nouvelle convention collective de l'AGOEER a pu être signée. Et ce, malgré une tentative crasse des employeurs de revenir sur l'accord

trouvé concernant les droits des stagiaires et des apprenti-e-s, en tentant de faire primer les contrats de ces jeunes employé-e-s sur la CCT pour rendre caduques leurs droits.

La CCT est entrée en vigueur le premier juin. Un recul a été opéré sur les protections contre le licenciement bien que les syndicats aient réussi à limiter les dégâts. Quelques avancées ont été rendues possibles, entre autres : droit au salaire en cas d'arrêt maladie, de décès pour les remplaçant-e-s, un congé naissance inclusif des familles arc-en-ciel.  **AL**



FONCTION PUBLIQUE

Protéger le service public, c'est protéger le personnel

Au lendemain du « discours de Saint-Pierre », interview de Geneviève Preti, militante du SIT et présidente du Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné.



© Eric Roset

Perspectives • Après avoir travaillé au sein de l'association « Groupe sida Genève », Geneviève Preti intègre en 2008 l'unité de santé sexuelle et planning familial, rattachée aux HUG. La même année elle devient membre du SIT. En février 2023, elle est élue à la présidence du Cartel intersyndical. Avec le soutien du SIT, elle a obtenu pour ce poste une décharge et un remplacement à 30% par la direction des HUG. Elle devient ainsi la première salariée d'un établissement public autonome à présider le Cartel.

Geneviève, le Conseil d'État a prononcé hier le « discours de Saint-Pierre » qui fixe les lignes directrices pour la législature 2023-2028. Qu'en as-tu retenu ?

De manière générale, j'ai l'impression d'un incroyable patchwork. Avec une incohérence qui m'a sauté aux yeux : d'une part, il faut utiliser les bénéfices pour rembourser la dette, et, d'autre part, il faut baisser les impôts... Alors comme d'habitude, sur le dos de qui va-t-on baisser les impôts ? Sur les salaires, les postes, les conditions de travail, au détriment des prestations.

Le Conseil d'État y dit pourtant penser « aux fonctionnaires qui sont fiers de servir le bien public. Ils ne demandent qu'à se réaliser pleinement et à se libérer des contraintes parfois trop bureaucratiques qui les étouffent. »

Rires. Ça me fait penser au personnel qui explique que les décisions hiérarchiques et

stratégiques ne sont pas en cohérence avec les réalités du terrain. Ça c'est la voix du peuple ! Mais plus sérieusement, au regard de ce qui nous est présenté dans le projet de révision de la Loi sur le personnel de l'administration (LPAC), cela pourrait malheureusement viser la fragilisation de la fonction publique par la suppression des enquêtes qui peuvent permettre de rétablir le personnel dans ses droits. Or, protéger le service public, c'est protéger le personnel qui doit assurer l'impartialité et la qualité des prestations, sans pressions politiques ou économiques.

Du côté de la santé, que penses-tu de la volonté de « renforcer les partenariats avec l'offre privée » ?

Ça me fait bondir ! Cela signifie externalisations des tâches « rentables » au privé et à de moins bonnes conditions pour le personnel, et déficits pour le service public, qui va conserver les tâches non rentables. Et ensuite on viendra nous dire qu'on coûte trop cher, et on s'attaquera encore aux postes, aux mécanismes salariaux et *in fine* à la qualité des prestations.

C'est aussi la taylorisation, la dissection, des tâches : on ne confie plus l'entier d'une tâche à une personne, mais on la répartit sur différentes personnes à moindre coût. C'est ce qui se passe à l'hôpital avec l'introduction des « agents hôteliers » qui, à salaire réduit, reprennent une part du travail des aides en soin. Il y a une perte de sens et une baisse de qualité des prestations.

Nathalie Fontanet dit qu'il faut « travailler autrement »...

Oui, d'un côté il y a les notions d'autonomisation, responsabilisation, vision à 360° et, en même temps, on introduit le mot « manager » dans le projet de loi et qui n'existait pas dans la version précédente. Et un-e manager, c'est bien une personne qui dirige, qui te dit ce que tu fais et comment tu le fais. Tout ça me paraît incohérent.

Dans ce contexte, quel est le rôle du Cartel ?

En premier, c'est vraiment la défense des prestations. C'est notre objectif : on travaille pour la population, et pour le faire correctement, on doit pouvoir le faire dans de bonnes conditions ! Le rôle du Cartel est de faire remonter les dysfonctionnements, d'alerter sur des mauvaises décisions. Pour ce faire, nous avons rencontré les candidates et candidats au Conseil d'État. On rencontre aussi des député-e-s. C'est un immense travail de l'ombre mais très important.

Tu veux dire que le Cartel ne fait pas que des manifs et des grèves en automne ?

On fait ce travail de contact pour tenter de trouver des dénominateurs communs... ou pas. On fait un travail de communication et on identifie les lignes syndicales. Le Cartel montre son sérieux, sa maîtrise des dossiers et sa légitimité à intervenir. On consulte régulièrement les collègues par des réunions du comité, des assemblées des délégué-e-s et du personnel. Et on rencontre le Conseil d'État environ 10 fois par an.

Justement, dans quel état est le partenariat social avec le Conseil d'État ?

Même si Nathalie Fontanet accepte de discuter sur certains sujets, il n'est pas bon du tout. Les associations de cadres le disent aussi. L'exemple de la LPAC est criant : on a fait des courriers, demandé des négociations. Le PL a été déposé sans nous consulter. Finalement, la solution pour se faire entendre, c'est toujours la rue ! Et ça marche, ça fait la différence : c'est bien comme ça qu'on obtient des résultats.

Sur une note plus personnelle, tu peux nous dire un mot de ton engagement pour le climat ?

Si on ne se y met pas, on est tous morts ! Donc il faut aussi que le Cartel travaille là-dessus. Il doit intégrer cette question dans ses revendications. C'est aussi pour ça que je suis membre du SIT : le climat, les sans-papiers, les femmes précaires. On bénéficie de meilleures conditions que d'autres et on doit tirer vers le haut et être solidaires ! C'est par exemple l'idée de « 1000 emplois » avec la semaine de 4 jours. ♦

Propos recueillis par Jérôme Chapuis



CHÔMAGE

La main lourde de l'OCE

Une étude de l'Université de Genève confirme ce que le SIT dénonce depuis longtemps: l'Office cantonal de l'emploi (OCE) est dans une culture de la pénalisation, pas du soutien.

Sanctions • L'Université a mené une étude sur les pénalités infligées aux chômeurs-euses, mandatée par le Département de l'économie et de l'emploi suite à une motion du Grand Conseil qui elle-même donnait suite à la pétition déposée par le SIT avec près de 5000 signatures pour dénoncer une culture de la répression plutôt que du soutien. La conclusion est la même que ce que le SIT dénonce depuis des années: l'Office cantonal de l'emploi a la main lourde dans l'application des sanctions à l'égard des chômeurs-euses.

PRÉSUMPTION DE CULPABILITÉ

Les résultats confirment le tableau décrit par le SIT: l'OCE fait preuve d'un automatisme à sanctionner et d'une « présomption de culpabilité » à l'égard des personnes au chômage. Quoi qu'en dise l'État, le nombre des sanctions n'a pas vraiment baissé entre 2019 et 2021, la période étudiée, et la sévérité n'a

guère évolué non plus, s'établissant à environ 6 jours de suspension par décision en moyenne, soit plus du quart d'un revenu mensuel (avant les oppositions, cette moyenne se situait à près de 10 jours, soit un demi salaire mensuel). Ainsi, 44 500 sanctions ont été prononcées en 3 ans, et 2 500 retraits du droit à être indemnisé-e (décisions « d'inaptitude au placement »).

Les entretiens menés montrent que seules 20 % des sanctions sont perçues comme justifiées, et que les conseillers-ères en personnel passent trois quart de leur temps à contrôler et seulement un quart à soutenir les démarches de recherche.

TAUX ÉLEVÉ DE SANCTIONS INJUSTIFIÉES

Autre enseignement de l'étude, 30 % des sanctions sont annulées après opposition ou recours, ce qui souligne encore le problème structurel: il n'est pas imaginable qu'un service de l'État rende près d'un tiers de décisions irrecevables! Il s'agit d'un

dysfonctionnement majeur. Peut-être l'OCE cherche-t-il à se financer de cette manière, puisque chaque pénalité est grassement rémunérée par le SECO dans le « tarmed » qui finance les services du chômage. Rappelons qu'à l'inverse, ce sont des dizaines de millions de francs soustraits chaque année aux chômeurs-euses à Genève, accroissant leur précarité.

Enfin, l'étude définit le profil social des personnes sanctionnées: il s'agit plutôt d'un homme, de moins de 50 ans, détenteur d'un permis B s'il n'est pas suisse, plutôt célibataire, souvent employé à temps partiel ou en CDD avant le chômage, sans formation tertiaire, occupant des postes sans responsabilité et considéré comme « difficile à placer » – en bref, des personnes en situation de vulnérabilité aussi bien professionnelle que sociale. Ce ne sont donc pas les sanctions qui pourront corriger la difficulté de ces personnes à remplir les exigences administratives.

CORRIGER LE TIR

L'étude évoque deux scénarios pour améliorer la politique de l'OCE. Le premier prévoit une communication plus claire sur les obligations de l'assuré-e (recherches d'emploi, assignations etc.), sur le droit d'être entendu, et un allongement des délais (réponse au droit d'être entendu, postulation à un emploi assigné). Le deuxième préconise d'instaurer la présomption d'innocence, comme dans tout État de droit digne de ce nom, un recours systématique à des avertissements avant une première sanction, la prise en compte de la situation individuelle des assurés-es (tel que prévu par la loi) et, dans les cas où l'assuré-e ne commet qu'une seule « faute », une rétrocession partielle des indemnités frappées d'une suspension.

Pour le SIT, ces scénarios doivent être mis en œuvre conjointement, et non s'exclure l'un l'autre. Le canton doit maintenant utiliser toute la marge de manœuvre dont il dispose pour modifier ses pratiques dans le sens des revendications portées par le Manifeste de la CGAS de juin 2021. ♦

Thomas Graff
et Jean-Luc Ferrière

Manifeste de la CGAS
de juin 2021:



14 JUIN 2023

La lutte continue



Inégalité des salaires, violences sexistes et vie précaire, ça suffit !
Parce que les raisons d'être en colère perdurent, toutes et tous en grève le 14 juin !

Revendications • Les raisons de notre colère sont toujours là, parce que les progrès en matière d'égalité de genre ne sont pas linéaires, loin s'en faut. Les précédentes grèves ont permis de mettre en lumière les discriminations et parfois d'y remédier en partie. La redéfinition du viol ou l'instauration d'un petit congé paternité sont des avancées, de même que le salaire minimum légal conquis en 2020, qui a permis une augmentation salariale directe pour nombre de femmes dans l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, la vente, la coiffure ou encore l'économie domestique. Mais, en même temps, les femmes vont devoir travailler un an de plus pour bénéficier d'une retraite AVS insuffisante pour vivre dignement, et la réforme LPP21 ne fera qu'empirer leur situation si elle est approuvée. Nous organisons donc une nouvelle grève féministe ce 14 juin 2023, car nous avons tant à gagner.

POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE

Depuis la grève de 2019, la pandémie de coronavirus a permis de révéler à quel point les femmes sont majoritaires et indispensables dans tous les métiers en première ligne. Soignantes dans les hôpitaux, les EMS et les soins à domicile, nettoyeuses, éducatrices de l'enfance, enseignantes, vendeuses, etc. Une revalorisation des salaires des métiers féminisés demeure une revendication principale et urgente, notamment pour garantir la relève et des retraites qui permettent de vivre dignement. Les statistiques démontrent une complète stagnation en matière d'inégalité salariale, puisqu'il y a toujours une différence de 18% en moyenne entre les hommes et les femmes. Quant au salaire minimum légal, il est déjà remis en question au niveau fédéral avec la motion Ettlin.

POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Une baisse généralisée du temps de travail sans perte de revenu doit permettre une meilleure répartition des tâches, car les femmes assurent les 2/3 du travail

domestique, éducatif et des soins aux proches, ce qui conduit à des temps partiels contraints et des interruptions de carrière pénalisantes pour les retraites. Une place en crèche dans le cadre d'un service public gratuit et de qualité doit devenir la règle, puisque les femmes pallient à cette carence et permettent ainsi à elles seules à l'économie de tourner. Les deux parents doivent prendre leur part à l'éducation des enfants en s'y mettant dès la naissance. Nous voulons l'instauration d'un congé parental d'une année à se partager pour moitié entre les parents, sans entamer le congé maternité genevois.

STOP AUX VIOLENCES SEXISTES

Nous voulons changer un système capitaliste et toujours patriarcal, qui dévalorise le travail des femmes, tolère le sexisme, le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes et de toute personne dont l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dérange. Nous voulons vivre sans la peur d'être agressée dans la rue, harcelée sur son lieu de formation, maltraitée à la maison. Nous voulons une protection d'une année contre le licenciement au retour du congé maternité, car la grossesse ne doit plus être synonyme de risque de perdre son emploi. Nous voulons la fin des discriminations à l'égard des femmes migrantes et sans statut légal. Elles ne doivent plus vivre dans la peur et doivent pouvoir bénéficier d'un permis de travail et avoir accès aux services sociaux en cas de coup dur, sans risque de perdre leur droit de vivre en Suisse.

Nous voulons une société fondée sur l'égalité et la solidarité quels que soient la couleur de peau, la culture, l'origine ou la religion, le passeport ou l'âge. Notre travail, sans lequel la Suisse ne fonctionnerait pas, produit de la richesse qui doit être redistribuée équitablement. Mettons fin aux attaques sur les services publics si essentiels pour les femmes. ♦

Valérie Buchs

Une grève légitime

Nos droits sont bafoués partout et les discriminations à l'égard des femmes et des personnes LGBTIQ+ demeurent une réalité. La grève est un droit constitutionnel et doit être appuyée par un syndicat. Elle doit poursuivre des buts sur lesquels votre employeur peut agir. Une grève ne s'improvise pas. Prenez-contact avec le syndicat pour connaître vos droits et les actions sectorielles prévues. Des cahiers de revendications ont été transmis aux employeurs ou sont en négociations lors du renouvellement des CCT. ♦

Service minimum

Bien souvent, les employeurs prétendent à la nécessité de mettre en place un service minimum pour empêcher la grève. Mais un service minimum ne peut être admis que pour « les services vitaux à la population et la sécurité » : ce qui pourrait porter atteinte à la vie humaine (hôpitaux, police, pompiers). La participation à une grève licite ne peut entraîner aucune sanction disciplinaire, pénale ou administrative. Lorsqu'un service minimum doit être mis en place, des grévistes ne peuvent être réquisitionné-e-s que s'il s'avère impossible de l'assurer avec des non-grévistes. Un spectacle n'est pas essentiel. Une crèche qui n'a pas assez de personnel en raison de la grève doit fermer ses portes. ♦

Fonds de grève

Le personnel qui fera grève aura sans doute une retenue de salaire pour les heures non travaillées. Le SIT a débloqué son fonds de grève et remboursera à ses membres, sur présentation d'une fiche de salaire, un montant de 25 frs/h pour un maximum de 8h. ♦

Piquet de grève et actions le 14 juin

La grève féministe sera adaptée aux possibilités de chacun-e. Croisez les bras un moment ou toute la journée. Organisez un piquet devant la porte dès le matin pour un café-croissant, une vitrine féministe, la distribution du cahier de revendications à la population, la confection de panneaux, un pique-nique en commun dans l'espace public (renseignez-vous). Rejoignez le tronçon du SIT pour la manifestation à 17h00 à la Plaine de Plainpalais et une soirée culturelle et festive. Si vous avez congé ce jour-là, participez activement et solidairement aux actions prévues. ♦

14 JUIN 2023

En lutte pour l'égalité et la planète

Comment féminisme et écologie se rejoignent dans une lutte commune contre le patriarcat.

Convergences • Pour certain-e-s d'entre nous, le lien entre féminisme et écologie semblait étrange... Alors on est allé chercher, et on vous livre le résultat qui nous motive encore davantage à aller manifester le 14 juin. Car lorsque nous serons en colère et en grève pour établir l'égalité, nous serons également en marche pour sauver la planète.

L'ÉCOFÉMINISME : KESAKO ?
Dans les années 1970, Françoise d'Eaubonne en France, militante féministe, fait le rapprochement entre le féminisme et l'écologie comme deux problèmes résultant d'une seule cause, la domination masculine. Par ailleurs, dans les années 1980 aux USA et en Grande-Bretagne, des centaines de femmes, féministes, pacifistes, anarchistes et antinucléaires organisent des blocages de centrales, des sit-in, des camps. Ainsi, l'écoféminisme, c'est la prise de conscience que le patriarcat exploite la terre de la même manière qu'il exploite les femmes. La domination masculine s'exprime par le pouvoir de l'argent, principalement aux mains d'hommes, dans le système capitaliste qui épuise les ressources de la terre dans une course incessante aux profits. Les



© Priscilla Du Preez

riches, majoritairement hommes, polluent davantage que les pauvres, majoritairement femmes.

PREMIÈRES À ÊTRE TOUCHÉES

Le Groupe Intergouvernemental sur le Climat de l'ONU (GIEC) relève en 2022 que les vulnérabilités aux changements climatiques sont exacerbées par l'inégalité et la marginalisation en lien avec le genre, l'ethnie, un bas revenu et la combinaison de ces vulnérabilités entre

elles. Autrement dit, les femmes autochtones seront particulièrement touchées par les changements climatiques. Pourquoi cela ? Parce que les femmes sont les plus nombreuses dans les secteurs gravement affectés comme l'agriculture. Dans ces métiers, comme dans le travail domestique rémunéré et non rémunéré dont elles assument une part disproportionnée, elles ont moins de ressources que les hommes pour faire face. Elles ont moins d'argent et participent

très peu aux prises de décision. Dès que les conditions deviennent extrêmes, elles n'ont pas les moyens de se déplacer, deviennent d'autant plus occupées aux activités de subsistances, et ne peuvent plus du tout participer à leur formation ou à la vie politique.

METTRE LES VALEURS DU FÉMINISME AU SERVICE DE LA TERRE

Certaines activistes pensent que mettre des sentiments dans ses actions permet d'éviter des dégâts collatéraux. Ainsi, avant le pouvoir et l'argent, la collaboration et l'empathie devraient guider chaque acte de production, ce qui permettrait de limiter les impacts sociaux et écologiques. Les féministes, sans forcément y mettre le nom « écoféminisme », ont très tôt senti le danger de l'exploitation capitaliste sur la nature. Elles ont mis à leur agenda le respect de la Terre.

Mais attention : les femmes ne veulent pas non plus qu'on leur mette sur le dos, en plus des autres tâches, la charge de l'écologie ! Ainsi, pendant que beaucoup de femmes vont acheter bio, fabriquent elles-mêmes leurs produits de soin et ménagers pour éviter des déchets, limitent les emballages et évitent les sacs plastiques, une majorité d'hommes continue à consommer de la viande, à conduire leur voiture et manger du fast food... L'égalité doit absolument être réalisée à tous les niveaux pour que les hommes empoignent aussi vigoureusement et sentimentalement que les femmes le problème des atteintes vitales à l'environnement. ♦

Janine Revillet et Geneviève Preti, membres de la commission climat

DIVISION DU TRAVAIL

Travail du « care », travail précaire

Elles s'occupent de nos enfants, de nos malades, de nos personnes âgées, soit gratuitement soit mal payées. Il faut que cela change.

Revalorisation • Auxiliaires de vie, assistantes à domicile, accueillantes parentales, assistantes familiales, travailleuses de l'économie domestiques, aides-soignantes, animatrices parascolaires, auxiliaires de crèche... Des métiers féminins et précaires essentiels à la bonne marche de l'économie capitaliste !

Le SIT reçoit nombre de ces femmes chaque semaine dans les permanences. On voit ainsi défiler une multitude de contrats précaires (quand il y en a un) : salaires à la tâche ou sur appel, taux de travail variables, contrats temporaires, taux partiel contraint ou semaine de travail proche

des 60 heures, protections minimales contre le licenciement, absence de cotisations LPP, non-paiement des tâches réalisées, non reconnaissance des compétences, etc. Ces femmes évoluent sur le fil du rasoir pour boucler les fins de mois et sont à la merci de patrons souvent peu scrupuleux, voire carrément véreux.

La plupart des femmes concernées sont issues de la migration. Elles n'ont pas de formation ou celles-ci ne sont pas reconnues. Quand elles sont sans statut légal, elles vivent dans la peur d'être dénoncées, voire expulsées. Nombreuses d'entre elles ont subi des coupures de carrière pour

assurer la garde et l'éducation de leurs enfants. Et l'impitoyable marché de l'emploi les confine dans des fonctions perçues comme disqualifiées bien qu'essentiels.

En effet, tandis qu'elles s'occupent de nos enfants, de nos malades, de nos personnes âgées, des personnes en situation de handicap, le reste de la population est rendu disponible pour travailler sur le marché dit de l'économie productive. Assumées dans la sphère familiale, ces tâches indispensables ne sont pas rémunérées, c'est une partie intégrante du système patriarcal. Assumées dans la sphère professionnelle, ces tâches sont très mal rémunérées et non reconnues à leur juste valeur sociale, ceci dans l'intérêt de l'économie capitaliste. Pendant que ces femmes se chargent de l'éducation et du soin, les actionnaires exploitent la main d'œuvre pour toujours plus s'enrichir.

Nous voulons que ça change ! C'est pourquoi nous défilerons avec elles et pour elles si elles ne peuvent pas le faire, ce 14 juin 2023. ♦

JC/CB/VB/MF/SF/AL



LE PROGRAMME DU 14 JUIN 2023

Le SIT se mobilise pour la grève féministe du 14 juin 2023 aux côtés d'autres syndicats et du collectif genevois. Participez, vous aussi, à cette journée de lutte pour l'égalité et la fin des violences faites aux femmes et aux minorités de genre. Mobilisez vos collègues en affichant un soutien de façon visible. Nous appelons toutes les personnes qui se reconnaissent dans les revendications syndicales et du mouvement de la grève féministe à faire grève au travail, à la maison, dans les lieux de formation et de consommation et dans l'espace public. La grève ça dérange et c'est le but. Rejoignez les actions du SIT et les différents lieux de mobilisation

RETROUVEZ LE SIT TOUT AU LONG DE CETTE JOURNÉE

De 9h à 12h
Atelier avec le Réseau Femmes* sur les conditions de travail

11h, Bel-Air (arrêt trams 14 et 18)
Rassemblement et performance des employées de l'économie domestique « Employées domestiques en danger – Stop à la précarité – Pour un salaire juste et déclaré »

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal



SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3

Dès 11h, place de la Navigation
Retrouvez le SIT au rassemblement des Pâquis Folles de Rage. Départ vers 14h30 pour une tournée dans les Pâquis en direction de la plaine de Plainpalais

Dès 12h, parc des Chaumettes
Pique-nique collectif et atelier pancartes du secteur de la santé
12h30 : « Tagada Soin-Soin », récit théâtralisé sur la mise à sac du système de santé publique et des conditions de travail, par Elisabeth Fery
13h33 (heure de l'inégalité salariale quand le temps partiel est pris en compte) : prises de parole syndicales

Dès 12h, Unimail
Pique-nique collectif de l'Université, suivi d'un atelier pancartes et de la lecture du cahier de revendications à Uni Dufour.

De 12h à 14h, parc Gourgas
Pique-nique collectif du secteur social et atelier pancartes et banderoles

De 12h à 14h, parc des Bastions
Pique-nique collectif notamment

du personnel de la Ville de Genève et du Grand Théâtre

13h33, parc Saint-Jean
Action des nettoyeuses
« Ras le bol des inégalités, les nettoyeuses exigent la reconnaissance de leur ancienneté! »

15h24, aux canons, devant l'Hôtel de Ville
Rassemblement et dépôt de la pétition du personnel des structures d'accueil préscolaire

Dès 16h30, plaine de Plainpalais (scène de la grève féministe)
– Prises de parole de travailleuses en grève et discours
– Flashmob
– Tamboreras

17h
Départ de la manifestation depuis Plainpalais.
Rejoignez le tronçon du SIT !

Dès 19h30, arrivée de la manif' sur la plaine de Plainpalais
– Concerts
– Perfos
– Bar

Retrouvez le programme complet et toutes les revendications sur sit-syndicat.ch



et grevefeministe-ge.ch



Retrouvez-nous sur Facebook SITsyndicat



À l'occasion de cette journée, le SIT sera fermé. Pour toute question le jour-même relative à la grève féministe, contactez-nous sur la hotline, au 022 818 03 14; Et envoyez-nous vos photos par mail à sit@sit-syndicat.ch !

IMPRESSUM
Edition : syndicat SIT
Rédaction : Davide De Filippo
Mise en page : Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

